



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Ecoles maternelles et élémentaires sous contrat d'association, forfait 2011

DEL-2011-031

Numéro de la délibération : 2011/031

Nomenclature ACTES : Domaines de compétences par thèmes - Enseignement

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 06/04/2011

Date de convocation du conseil : 31/03/2011

Date d'affichage de la convocation : 31/03/2011

Début de la séance du conseil : 19 heures

Président de séance : M. Jean-Pierre LE ROCH

Secrétaire de séance : M. Yovenn BONHOURE

Étaient présents : M. Yovenn BONHOURE, M. Loïc BURBAN, Mme Nelly BURLLOT, M. Gérard DERRIEN, Mme Florence DONATO-LEHUÉDÉ, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, M. Pierre GIRALDON, Mme Ghislaine GOUTTEQUILLET, Mme Anne-Marie GRÈZE, M. Jean-Paul JARNO, M. Claude LE BARON, M. Jean-Luc LE BELLER, M. Daniel LE COUVIOUR, M. Henri LE DORZE, M. Alain LE MAPIHAN, Mme Sylviane LE PAVEC, M. Jean-Pierre LE ROCH, Mme Christine LE STRAT, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, Mme Maryvonne OLIVIERO, M. Jean-Jacques PARMENTIER, Mme Elisabeth PÉDRONO, M. Yvon PÉRESSE, Mme Annie PESSEL, Mme Françoise RAMEL-FLAGEUL, Mme Nicole ROUILLARD.

Étaient représentés : M. Bernard BAUCHER par M. Henri LE DORZE, Mme Stéphanie GUÉGAN par M. Yvon PERESSE, M. Joël LE BOTLAN par M. Jean-Jacques PARMENTIER, Mme Laëtitia LE DOARÉ par M. Christophe MARCHAND, Mlle Julie ORINEL par Mme Ghislaine GOUTTEQUILLET, Mme Martine PIERRE par Mme Marie-Madeleine DORE-LUCAS

Ecoles maternelles et élémentaires sous contrat d'association, forfait 2011

Rapport de Nelly BURLLOT

Le forfait de fonctionnement communal 2011, versé aux écoles maternelles et élémentaires sous contrat d'association est établi comme suit :

Le coût d'un élève calculé sur la base du compte administratif 2010 est multiplié par le nombre d'élèves pontivyens à la rentrée scolaire 2010/2011.

Ce forfait est réparti en 3 versements identiques, le premier en avril, le deuxième en juin et le troisième en octobre.

En tenant compte de ces éléments, le forfait communal estimé est de :

- 1 120,94 € par élève/pontivyen en maternelle
- 438,94 € par élève/pontivyen en élémentaire

Soit:

- OGEC La Trinité : 330 670,36 €
- Diwan : 14 626,64 €

Nous vous proposons :

- d'émettre un avis favorable au calcul et versement du forfait 2011

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 7 avril 2011

**LE MAIRE
Jean-Pierre Le Roch**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LE MAIRE
Jean-Pierre Le Roch**